

LE PRIX « JEAN-FRANÇOIS PINTAT » 2011

LE SÉNATEUR JEAN-FRANÇOIS PINTAT (1923 – †1990)

Le 24 mai 1986, en présence de l'Amiral Bernard BEAUSSANT, alors Major Général de la Marine, l'Association des Villes Marraines est portée sur les fonds baptismaux à Issy-les-Moulineaux (Hauts-de-Seine), par deux maires de collectivités marraines, parlementaires, et amis : en effet, alors Sénateur-Maire de Soulac-sur-Mer (Gironde), Jean-François PINTAT est, avec André SANTINI, Député-Maire d'Issy-les-Moulineaux, le cofondateur de l'association, au sein de laquelle il assume les fonctions de Trésorier.

Ingénieur de l'École Centrale des Arts et Manufactures, Jean-François PINTAT se sent très concerné par toutes les questions relatives à la Défense et à la sécurité nationale.

La ville dont il est le premier magistrat, Soulac-sur-Mer, est marraine, depuis 1987, d'un navire militaire de la Marine nationale, avec lequel elle entretient des échanges féconds et réguliers.

Le 14 juin 1990, Jean-François PINTAT décède tragiquement à son domicile.

En hommage à sa mémoire, et pour perpétuer son souvenir, l'Assemblée Générale des membres de l'Association des Villes Marraines, réunie à La-Rochelle le 22 juin 1990, décide, à l'unanimité, de créer le Prix « Jean-François PINTAT ».

LE PRIX « JEAN-FRANÇOIS PINTAT »

Le Prix « Jean-François PINTAT » est destiné à récompenser « une action originale ou méritoire d'un membre ou d'un groupe de membres du personnel des forces armées servant au sein d'une unité opérationnelle des forces parrainée ».

Sur proposition du premier magistrat de la collectivité territoriale marraine, le Comité de Direction de l'Association des Villes Marraines statue sur la pertinence de l'attribution du Prix.

L'examen des propositions reçues, et la remise éventuelle du Prix, a lieu tous les deux ans, les années impaires.

Depuis 1990, le Prix « Jean-François PINTAT » n'a été décerné que trois fois :

- le 6 décembre 1991, aux équipages du Patrouilleur « STERNE » de la Marine nationale, alors parrainé par Le-Verdon-sur-Mer (Gironde) pour de nombreuses actions de sauvetage en mer dans le Golfe de Gascogne;

- le 10 novembre 1999, conjointement aux équipages de la Goélette « BELLE POULE » de la Marine nationale et de l'Escadron de Transport et d'Entraînement 0/43 « MÉDOC » de l'armée de l'Air, tous deux parrainés par Pauillac (Gironde), pour avoir facilité le déplacement d'un groupe d'enfants défavorisés de leur ville marraine vers l'Armada de Rouen;

- le 6 novembre 2003, à l'équipage du Transport de Chalands de Débarquement « ORAGE » de la Marine nationale, alors parrainé par Limoges (Haute-Vienne), pour l'évacuation, avec une rare maîtrise, du Liberia – où ils étaient en danger de mort –, puis de l'accueil et du réconfort à son bord, de 532 ressortissants de 38 pays.

LAURÉATS DU PRIX 2011

Réuni à Grenoble (Isère), à la faveur du 26^{ème} Congrès national des Villes Marraines, le Comité de Direction de l'association a décidé de décerner le Prix « Jean-François PINTAT » 2011 conjointement à trois Flottes d'Hélicoptères embarqués de l'Aéronautique navale de la Marine nationale, pour des actes de "courage", de "bravoure", et de "solidarité", dans le cadre du service public et de l'action de l'État en mer :

- la Flottille « 34 F », parrainée par Aubigny-sur-Nère (Cher), pour un sauvetage à hauts risques en mer, particulièrement remarquable, de l'équipage d'un cargo en détresse, effectué en mars 2008 par l'équipage d'un hélicoptère Lynx du détachement embarqué à bord de la Frégate « TOURVILLE », en opérations dans le Golfe de Gascogne;

- la Flottille « 35 F », parrainée par Le-Beausset (Var), pour le sauvetage de plus de 150 personnes lors de la catastrophe climatique qui frappé la Dracénie dans le Var en juin 2010;

- la Flottille « 36 F », parrainée par Chamalières (Puy-de-Dôme), pour l'hélicoptère Panther, de 136 personnes sinistrées et en grand danger, lors des inondations qui ont frappé le Var en juin 2010. Les lauréats recevront leurs prix respectifs lors d'une réception donnée à l'Hôtel de la Marine à Paris, le mercredi 7 décembre 2011.

Le Prix « Jean-François PINTAT » est doté d'une enveloppe de 3.000,00 Euros, devant être répartis à égalité au profit des équipages de chacune des trois Flottes.